



INFO MUNICIPAL

Volume 19, numéro 10
Règlement: 1997-12-329

JUILLET-AOÛT 2016



Mot du maire

Journée de la famille : Merci!

Le dimanche 15 mai dernier, notre municipalité était l'hôte de la journée de la Famille des Chenaux. Malgré la température maussade et la pluie, plus de 500 personnes de toute la MRC se sont déplacées pour participer aux diverses activités qui se tenaient pour l'occasion au Gymnase de l'École de la Solidarité et au Centre communautaire Henri St-Arnaud.

Mes premiers remerciements vont aux organismes qui se sont impliqués pour « nourrir » les visiteurs ou pour collaborer à l'organisation des diverses activités. Un grand merci à madame Dancy, directrice adjointe de l'École de la Solidarité pour sa participation, de même que celle des parents et membres du conseil d'établissement, des professeurs et des élèves. Un clin d'œil à madame Kim, madame Rebecca, madame Nathalie et monsieur Jean-Pierre pour votre participation active ! Merci à David Gélinas pour les conceptions graphiques, à Marie-Ève Hallé pour le magnifique conte, à Annie Nobelet et Joanick Trudel pour l'animation et les bricolages. Bravo à Céline Dessureault, Nathalie Jacob et Christine Trudel qui ont porté l'organisation de cette activité. Un grand merci aux employés municipaux qui avaient aménagé le site en prévision du beau temps...

Sincères félicitations aux bénévoles, administrateurs et employés du Centre d'action bénévole de la Moraine, qui est récipiendaire du prix Qualité-Famille, une reconnaissance remise par la municipalité à un organisme qui contribue de façon très positive à rendre une multitude de services aux familles de notre communauté.

Cette belle activité a été possible parce qu'on y a travaillé *ensemble*...et ça fait toute la différence !

Bientôt un magasin Korvette à Saint-Narcisse

Peut-être avez-vous vu passer l'information sur la page Facebook de la municipalité...

Eh bien oui ! Nous aurons en début d'automne un magasin Korvette à Saint-Narcisse. Ce magasin sera localisé dans l'actuel magasin de R. Tessier et fils, sur la rue Notre-Dame, à l'entrée de la municipalité. Les discussions entre monsieur Tessier et les propriétaires de cette chaîne de magasins ont été très positives et donneront lieu à un investissement important pour la transformation du bâtiment, afin d'accueillir cette nouvelle entreprise dans notre communauté. Korvette se spécialise dans la vente au détail d'une foule de produits nécessaires à la vie quotidienne (matériel saisonnier, bricolage, vêtements, vaisselle, etc.). L'arrivée de cette entreprise viendra très certainement répondre à un grand besoin des citoyens de Saint-Narcisse et des environs qui pourront y retrouver une foule de produits d'utilité courante. Bienvenue à Korvette et bon succès à cette nouvelle entreprise chez nous !

Nouvel investissement pour Unicoop

Vous avez très certainement remarqué la construction d'un nouveau bâtiment face au Pizzeria 67. Unicoop, coopérative agricole a débuté la construction d'un nouveau centre de services mécanique. Ce nouveau garage construit selon les plus récents standards de qualité et d'efficacité permettra aux agriculteurs de retrouver sur place le meilleur service possible.

Un investissement de 3,4 M\$ qui vient confirmer la volonté d'Unicoop de poursuivre le développement des services aux agriculteurs d'abord dans notre communauté, mais aussi dans toute la région de la Mauricie. Merci pour cette marque de confiance !

Bon été !

Guy Veillette, maire

À NE PAS MANQUER!

-Bourse d'études	p. 3
-Le Marché champêtre (journée thématique vente de garage)	p. 5
-Les Mercredis de l'Agora	p. 6
-Le Rendez-vous-des Arts	p. 7
-Nouveau NTG Informatique	p. 11



Avis Public

Modification au plan et à la réglementation d'urbanisme

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

Avis public est donné de ce qui suit:

Lors d'une séance tenue le 6 juin 2016, le conseil municipal a adopté le projet de règlement 2016-06-520 modifiant le plan d'urbanisme, ainsi que le projet de règlement 2016-06-519 modifiant le règlement de zonage.

Le règlement modifiant le plan d'urbanisme a pour objet de modifier l'affectation commerciale-résidentielle et l'affectation industrielle. L'affectation commerciale-résidentielle est agrandie et l'affectation industrielle est réduite en conséquence, les modifications sont situées le long de la rue Notre-Dame, ceci afin de répondre aux besoins exprimés dans ce secteur.

Quant au règlement modifiant le règlement de zonage, celui-ci vise :

- . À modifier les zones 104-I, 105-CR, 108-R et 109-R. Les zones 105-CR et 108-R seront agrandies et les zones 104-I et 109-R sont réduites. La zone 105-CR est agrandie par l'insertion du lot 5 189 795, propriété de la compagnie Rosaire Tessier et fils inc.. La zone 104-I est réduite en conséquence;
- . La zone 108-R est agrandie par l'insertion du lot 5 189 935 entre les rues Girard et de l'Église le long de la rue Notre-Dame, propriété de Dany Massicotte. La zone 109-R est réduite en conséquence;

Une assemblée publique de consultation aura lieu le jeudi 28 juillet 2016 à compter de 19h00 au bureau municipal, 353, rue Notre-Dame à Saint-Narcisse.

Au cours de cette assemblée, le maire expliquera les projets de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Le projet de règlement 2016-06-519 modifiant le règlement de zonage contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Les projets de règlement peuvent être consultés au bureau de la municipalité durant les heures d'ouverture.

Donné à Saint-Narcisse ce 29 juin 2016

Stéphane Bourassa,
Directeur général

Rang Saint-Pierre - Travaux de reconstruction

Depuis le 28 juin dernier, les travaux de reconstruction du rang Saint-Pierre ont débuté.

Nos employés municipaux s'affairent au remplacement de certains ponceaux, au nettoyage des accotements et des fossés le long du rang.

En juillet ou au début du mois d'août, un entrepreneur général procédera à la pulvérisation du rang et poursuivra vers la mi-août avec les travaux de rechargement en pierre pour finalement faire le pavage vers la mi-septembre.

Des chemins de détour devront être empruntés pour toute la durée de ces travaux.

Nous comptons sur votre collaboration et merci de votre patience.

MUNICIPALITÉ
Saint-Narcisse



Bourse d'études Théodore-Baril/Mary-Trépanier

Monsieur Marcel Trudel, célèbre historien, a créé en 1999 une bourse pour aider, chaque année, un (e) jeune étudiant(e) de Saint-Narcisse de Champlain à poursuivre des études supérieures (bourse de 1 000\$). Le nom de la bourse honore la mémoire de Théodore Baril et Mary Trépanier, ses parents adoptifs dans son village natal.

L'historien Marcel Trudel, décédé en janvier 2011 à l'âge de 93 ans, laisse derrière lui une œuvre considérable qui fait de lui un des plus grands historiens du Québec. Par sa rigueur scientifique, sa liberté de pensée et ses sujets novateurs, il est considéré par plusieurs comme un maître. Suite à son décès, il a doté la fondation d'un montant de 10 000\$ pour poursuivre l'attribution de la bourse pendant 10 ans sur recommandation d'un jury constitué par le conseil municipal.



Attribution de la bourse :

Si...tu es natif de Saint-Narcisse ou si tes parents sont natifs de Saint-Narcisse ou si tu demeures à Saint-Narcisse...

Si...à l'automne 2016, tu poursuis des études au niveau du doctorat, de la maîtrise ou un baccalauréat et que tu ne travailles pas à plein temps...

Tu es éligible à la bourse « Théodore-Baril — Mary-Trépanier », bourse au montant de 1 000\$ attribuée par la fondation Marcel Trudel, un grand historien de chez nous...

Si... l'offre t'intéresse, fais parvenir ton curriculum vitae **avant 16h le 12 août** au bureau municipal, 353, rue Notre-Dame, Saint-Narcisse, GOX 2Y0 à l'attention de madame Lauraine Gauthier.

Quelques informations de votre service d'urbanisme



Clôtures, haies et murets

Si vous prévoyez faire l'installation d'une clôture, d'une haie ou d'un muret, sachez qu'il y a une réglementation particulière à respecter et que vous devez demander un permis pour le faire : Tout d'abord, sachez que si vous êtes situé à une intersection, la clôture, la haie ou le muret ne doit pas dépasser 0,6 mètre de hauteur.

Sachez qu'il y a des distances à respecter quant aux lignes avant et aux lignes latérales de votre terrain.

Si vous décidez d'installer votre clôture, votre haie ou votre muret directement sur la ligne de propriété, assurez-vous que cette installation ait fait l'objet d'une entente avec les propriétaires des terrains adjacents concernés.

Enfin, dans le but de bien les installer, vérifiez auprès de votre service d'urbanisme...il nous fera plaisir de bien vous conseiller, afin que vos installations soient conformes et d'éviter des conflits qui pourraient survenir entre voisins !



Installation de piscines et de spas

Avec le beau temps qui arrive, l'installation d'un spa ou d'une piscine fera peut-être partie de vos projets pour la belle saison...



Soyez informé qu'il vous faut contacter votre service d'urbanisme pour l'obtention d'un certificat d'autorisation.

Sachez que s'il s'agit d'une piscine hors-terre de moins de 1,2 mètre de hauteur ou d'une piscine creusée, la réglementation exige l'installation d'une clôture.

Cette réglementation s'applique également pour l'installation d'un spa, d'une capacité de plus de 2000 litres, ainsi que pour l'installation de piscines gonflables.

Nous vous invitons à prendre le temps de bien vérifier avec les inspecteurs du service d'urbanisme toutes les normes à respecter pour l'implantation de votre piscine, les distances à respecter, le type de clôture qu'il est recommandé d'installer, toute la réglementation qui concerne les patios et les terrasses ainsi que les dispositifs de verrouillage qui sont acceptés.

Entretien des terrains



Tout terrain doit être maintenu en état de propreté. Le terrain doit toujours être libre de broussailles, de branches, de mauvaises herbes, de déchets, vieux meubles, carcasses d'auto, bidons, vieux matériaux de construction et tous autres rebuts ou matières inflammables ou nauséabondes.

Pour joindre votre service d'urbanisme : 819-840-0704

Fosse septique - Dernier avis pour vous conformer

MUNICIPALITÉ
Saint-Narcisse



Il vous reste **jusqu'au 31 octobre 2016** afin de compléter le programme de réhabilitation de l'environnement en favorisant la **construction d'installation septique conforme selon le règlement provincial (Q2R8)**.

Après cette date, une amende de 300\$ PAR JOUR d'infraction vous sera facturée.

Un permis doit être émis par l'officier autorisé de la municipalité à l'exécution des travaux.

Pour obtenir ce permis, un test de sol devra être effectué au préalable par une firme spécialisée.

Enfin, pour toute question veuillez contacter Francis Dubreuil au **819 840-0704 poste 2212**

Vente de garage communautaire



Dans le cadre d'une des 3 journées thématiques au Marché champêtre de Saint-Narcisse, le Comité social et communautaire organisera une « Vente de garage communautaire » le **25 septembre 2016** lors de la dernière journée du Marché.

Nous vous transmettrons tous les détails concernant la « vente de garage communautaire » au début septembre par l'entremise de l'Info-municipal, la page Facebook de la Municipalité ainsi que celle du Marché champêtre de Saint-Narcisse.

Une belle façon de finir la saison estivale et de faire profiter à d'autres des biens et objets qui ne vous servent plus mais qui peuvent être récupérés et appréciés par d'autres! Profitez de l'achalandage du Marché! On compte sur vous pour faire de cette activité un franc succès.



Surveillez les autres journées thématiques du Marché soit le 17 juillet « FLEURS D'AIL ET LES VERTUS DE L'AIL » et le 14 août, « ÉPLUCHETTE DE BLÉ D'INDE » .



Les Mercredis de l'Agora - Calendrier 2016 à conserver

- 6 juillet :** **Lucie Brouillette et Chantale Lefebvre :** ce duo musical va vous offrir une soirée divertissante en chansons aux airs intemporels et plus encore...
- 13 juillet :** **Chantons ensemble :** une soirée toute simple, basée sur le plaisir de la musique. Pas besoin d'être un(e) professionnel(le) pour y participer ! Vous avez le goût de participer et de relever un défi personnel ? Vous aimez chanter ? Vous jouez d'un instrument ? Bienvenue ! Guitare, piano, chansons qu'on prend plaisir à fredonner et karaoké sont au programme de ce rendez-vous musical animé par Guy Veillette.
- 20 juillet :** **Yan Boissonnault :** de Saint-Prosper, Yan vous propose un folk agricole. Surnommé le « Rebel Farmer » cet artiste chante sa vie à travers les chansons de son 1er album, « Pour l'amour de la terre et des sains d'esprit ». Accompagné de ses musiciens Phil St-Onge et Dan Lemay, il vous transporte dans une ambiance festive et révolutionnaire.
- 27 juillet :** **Brian Landry :** soirée avec un accent country, ponctuée des classiques de la musique québécoise en passant par les grands succès les plus récents. Venez passer la soirée avec cet authentique chansonnier qui saura vous charmer avec pour seul instrument sa guitare et sa voix!
- 3 août :** **L'O.S.N :** 4 jeunes de la région, Luc Sanschagrín, Francis Veillette, Marc-André Veillette et Guillaume P. Trépanier. Ce groupe dynamique et passionné saura vous divertir et agrémenter votre soirée par leur énergie contagieuse et leur amour pour la musique. (Rock, rétro, contemporaine, country, américaine et québécoise).
- 10 août :** **Le duo Mirage :** le duo Mirage, formé d'un couple dans la vie dont Manon Sicard et Michel Houde. Ce duo passionné de musique se produit depuis 15 ans et ils ont un large répertoire dont la musique country, sociale, disco, populaire, etc. Pour la soirée du 10 août, ils vous feront danser de la danse en ligne country et sociale. Venez danser et vous amuser avec eux, ils seront heureux de vous rencontrer.
- 17 août :** **Éric Masson et Mi-Jo :** de retour sur la scène de l'Agora, ce duo du tonnerre saura endiabler votre soirée! Éric à la guitare et Mi-Jo au violon.

Merci à nos partenaires et aux nombreux bénévoles!

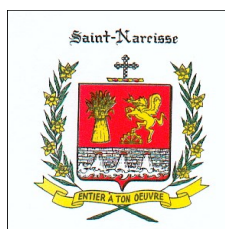
Spectacles présentés à 20h sur la scène de l'Agora (à côté de l'Église)

En cas de pluie le spectacle sera présenté à la salle municipale.

Entrée libre. Apportez votre chaise.

Pour Info : 418 328-4719

Merci de nous permettre d'agrémenter notre saison estivale!
Les Mercredis de l'Agora Desjardins et le Rendez-vous des Arts



Rendez-vous des Arts de Saint-Narcisse 8, 9, 10 JUILLET 2016 - Parc Patrimonial

Nos Artistes

Yves Ayotte	Rolande Ouellon
Sylvain Bordeleau	Pierre-André Paquin
Paul-Yvan Bourgault, sculpteur	Richard Pépin
Rénald Brisebois	Hélène Ricard
Serge Brunoni, président d'honneur	Louise Ruelland
André Buist	Suzanne Savard
Michèle-Andrée Caron	
Ghislaine Cossette	
Rénald Cossette	
Thérèse Cossette	
Lynn Cyr	
Anne Dauphinais	
Céline Daviault	
Michel Desharnais	
Murielle Dumas	
Gabrielle Dumont	
Sonia Duval	
Mariette Giguère Corriveau	
Dominique Gravelle	
Mercédès Jauron	
Luc Landreville	
Daniel Martel	
Lucie Milette	
Denis Morin	



Artiste : Serge Brunoni

Programmation

Vendredi 8 juillet

14h00: Accueil des artistes et accrochage
16h30: Mot de bienvenue, présentation des artistes, chevalet musical et œuvres collectives (mise à l'encan durant la fin de semaine)

Samedi 11 juillet

09h30: Ouverture officielle et artistes à l'œuvre
12h00: Dîner des artistes et invités
13h00: Reprise des activités
18h30: Souper (méchoui) servi sur le site de l'Agora (artistes et invités)

Dimanche 12 juillet

09h30: Reprise des activités et Artistes à l'œuvre
11h30: Brunch artistes et invités
13h00: Reprises des activités
14h00: Démonstration par Serge Brunoni
16h00: Clôture de l'évènement et au revoir!

fadoq

région
mauricie

FADOQ Saint-Narcisse

Activités de juillet 2016

- ◆ Jeudi 28 juillet 2016 à 12h, pique-nique annuel de la FADOQ à l'Agora et à la salle municipale en cas de pluie.
Le dîner sera suivi de jeux extérieurs et du bingo à l'intérieur à la salle municipale.
Le pique-nique est gratuit pour les membres de la FADOQ et au coût de 5\$ pour les non-membres.
- ◆ Vous devez vous inscrire avant le 23 juillet au **418 328-3961** ou auprès des membres du conseil d'administration.

N'oubliez pas tout au long de l'été...

- ◆ Jeux extérieurs - pétanque les lundis et mercredis à compter de 18h30.
- ◆ Nouvel emplacement derrière les jeux d'eau...Soyez les premiers à l'essayer!!!

Bonne vacances à tous !

Solange Boutet, présidente
418 328-3961

ATTENTION! LES TERRAINS DE PÉTANQUE EST STRICTEMENT RÉSERVÉ POUR LES JOUEURS DE PÉTANQUE ET NON POUR LES VÉLOS ET LES PLANCHES À ROULETTES.

SI VOUS APERCEVEZ CEUX-CI SUR LES TERRAINS, VEUILLEZ NOUS EN AVISER IMMÉDIATEMENT AU BUREAU LA MUNICIPALITÉ AU 418-328-8645.

MERCI DE VOTRE COLLABORATION!

Gardez la
forme

Et

Jouer dehors!!!

Fin des activités du Gymnase pour la saison estivale

Pour la période estivale le gymnase ferme ses portes. Pour connaître la date d'inscription et la reprise des activités, nous vous invitons à surveiller toutes les informations dans notre prochain « Info Municipal » à la fin du mois d'août.

Continuer votre entraînement à l'extérieur...

Venez vous entraîner avec les modules près des jeux d'eau!

Il s'agit d'exerciseurs extérieurs pour « les grands ».

Nous vous invitons à venir utiliser ces exerciseurs et en profiter pour garder la forme tout au long de la période estivale.

Bon été!



Offre d'emploi



Direction générale

Joignez la dynamique équipe du Parc de la rivière Batiscan. Il s'agit d'un beau défi à relever pour un (une) entrepreneur (e) aimant œuvrer dans le milieu touristique et du plein air. Entreprise en continuelle expansion, le Parc de la rivière Batiscan vous propose un emploi fort stimulant.

Vous trouverez les détails de l'offre d'emploi sur le site du Parc de la rivière Batiscan www.parcbatiscan.com (menu de droite sur la page d'accueil sous le titre Info Parc)

Les personnes intéressées doivent faire parvenir leur curriculum vitae et lettre d'intention à dgparcbatiscan@xplornet.com **avant le 29 juillet 2016** .

Brûlage d'herbe morte et feux à ciel ouvert

Le brûlage de l'herbe morte et les feux à ciel ouvert constituent une pratique DANGEREUSE.

Les feux à ciel ouvert et le brûlage d'herbe morte sont INTERDITS par notre municipalité suite à l'adoption du règlement numéro 2013-09-496 article 12.1 qui stipule qu' il est strictement interdit à toute personne d'allumer ou permettre que soit allumé un feu à ciel ouvert, sans avoir obtenu au préalable l'autorisation à cet effet par l'autorité compétente. Celle-ci peut accorder une telle autorisation lorsque le feu prévu ne constitue pas un risque pour la sécurité publique, mais **le contribuable demeure en tout temps responsable de son feu.**



Tout contribuable qui déroge le fait d'avoir allumé un feu sans autorisation nécessitant l'intervention des pompiers, sera responsable des dommages et des coûts encourus pour l'intervention du service contre les incendies. Les coûts seront facturés à la personne responsable selon les taux en vigueur et déterminés par le conseil.

L'obtention de l'autorisation ne s'applique pas à un feu d'ambiance conforme à l'article 12.2 de ce même règlement qui stipule :

Article 12.2 Feux d'ambiance

Les feux d'ambiance sont autorisés uniquement aux conditions suivantes :

- ⇒ le feu doit être confiné dans un contenant en métal, ou dans une installation faite de matériaux non combustibles, tel que pierres, briques ou blocs de béton et dont le diamètre intérieur ne peut excéder 0,75 mètre;
- ⇒ le site du feu doit se situer à un minimum de 3 mètres de tout bâtiment et de toute matière combustible;
- ⇒ **le feu doit être sous la surveillance constante d'une personne d'âge adulte.**



Offres d'emploi

Garage Jean Trudel inc.– Gagnant du concours

Le 31 mai dernier avait lieu le tirage au montant de 500\$, prix du concours offert à tous les clients du Garage Jean Trudel inc. de Saint-Narcisse.

L'heureux gagnant est monsieur Thomas Laberge de Saint-Stanislas.

Félicitations monsieur Laberge! Et merci à notre fidèle clientèle.

Exposition autos et motos anciennes et modifiées

Le comité des passionnés de voitures et motos anciennes, invite toute la population à venir visiter la magnifique exposition d'autos et de motos anciennes et modifiées qui aura lieu le **samedi 13 août 2016**, sur le terrain de l'aréna de Ste-Anne-de-la-Pérade. Vous aurez la possibilité d'y voir également en attraction spéciale autos de courses et tracteurs antiques, et ce, sous l'animation de DJ Bam Bam. Un marché aux puces local sera aussi sur place. Le coût d'entrée pour les visiteurs est de 2\$ par personne et une contribution de 10\$ par voiture et/ou motos est demandée aux exposants. Que vous soyez déjà amateurs de ces belles d'autrefois ou que vous ayez envie de les découvrir, une magnifique journée à ne pas manquer vous attend! De plus, vous participerez par le fait même à une bonne cause car une partie des profits de la journée sera remis au Centre d'action bénévole de Ste-Anne-de-la-Pérade pour ses services aux personnes âgées et aux familles à faible revenu de la municipalité. En cas de pluie, l'activité sera remise au lendemain, 14 août 2016. Casse-croûte sur place. Pour plus d'informations, veuillez communiquer avec Monsieur Michel Lafrenière au 418 325-3112, Monsieur Jean Caron au 418 325-2622 ou 418 325-2088.





L'Association des familles Cosset/te

L'Association des familles Cosset/te vous invite à son pique-nique familial au domaine de Tavibois, le **dimanche 10 juillet 2016**, à compter de 10h30. Au programme, une conférence de Jacques Veillette qui présentera l'histoire de la création de ce site enchanteur et une visite des lieux. Chacun apporte son repas. Rendez-vous à l'édifice Le Manoir.

Trajet Par l'autoroute 55 Nord : après avoir dépassé Grand-mère, prendre à droite la 153 N en direction de Saint-Tite jusqu'à Hérouxville. Au clignotant jaune, tourner à gauche sur le rang St-Pierre Nord (6 km); si vous arrivez plutôt de Saint-Tite, tournez à droite sur St-Pierre-Nord (6 km). Au bout du rang Saint-Pierre Nord, tournez à droite pour entrer sur les terrains de Tavibois. L'édifice Le Manoir est un peu plus loin.

Réservez avant le 7 juillet 2016 en téléphonant à :

- Pauline Cossette au 418-365-5713
- Carmen Cossette au 819-374-3710



NOUVEAUTÉ

Dans le domaine depuis 10 ans et propriétaire de l'entreprise depuis 2 ans, c'est avec beaucoup de fierté que Sylvain Paquette vient s'installer dans les locaux commerciaux chez nous. **NTG INFORMATIQUE** saura vous aider pour tous vos besoins.

Que ce soit pour vos mises à jour de l'ordinateur, pour votre installation de logiciel ou pour votre maintenance d'appareil, c'est l'entreprise de choix!



Nous offrons une série de formation en petit groupe : médias sociaux, fonctionnement d'appareils intelligents, le logiciel de la Suite Office, navigation web et plus encore.

Venez visiter la boutique au 290, rue principale, à St-Narcisse.

819-609-8746



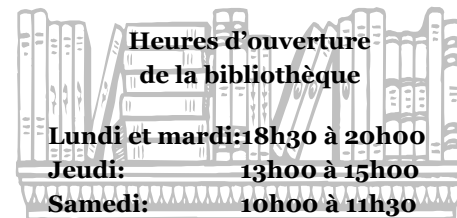
Heures d'ouverture de la BOUTIQUE

Dimanche : fermé (sauf les journées du Marché public)
 Lundi : fermé
 Mardi : 12h à 19h
 Mercredi : 12h à 19h
 Jeudi : 12h à 20h
 Vendredi : 12h à 20h
 Samedi : 10h à 14h

Soyez des nôtres pour notre préouverture du 21 au 29 juin.
 Venez profiter de nos promotions.















JUILLET 2016



Site internet: www.saint-narcisse.com

Messagerie: municipalite@saint-narcisse.com

Facebook: Municipalité Saint-Narcisse

dim.	lun.	mar.	mer.	jeu.	ven.	sam.
Le 2e versement des taxes municipales est dû dès le début du mois	Il y aura collecte des gros déchets du 4 au 7 juillet Jour de la cueillette 				1 Fête du Canada  Bureau municipal fermé	2
3	4 Conseil 19h30 Salle municipale FADOQ Pétanque 18h30	5	6 FADOQ Pétanque 18h30 Activité culturelle À l'Agora Desjardins 20h à 22h	7  collecte des gros déchets	8 Rendez-vous Des Arts 	9 Rendez-vous Des Arts 
10 Rendez-vous Des Arts 	11 FADOQ Pétanque 18h30 	12	13 FADOQ Pétanque 18h30 Activité culturelle À l'Agora Desjardins 20h à 22h	14 	15 <small>MUNICIPALITÉ</small> Saint-Narcisse  <u>Vacances...</u>	16
17	18 FADOQ Pétanque 18h30	19	20 FADOQ Pétanque 18h30 Activité culturelle À l'Agora Desjardins 20h à 22h	21 	22	23
24 Vacances de la construction du 24 juillet au 6 août	25 FADOQ Pétanque 18h30 	26	27 FADOQ Pétanque 18h30 Activité culturelle À l'Agora Desjardins 20h à 22h	28 FADOQ Pique-nique Agora 	29	30
31						

Cette page de calendrier peut être différente de celle publiée dans le calendrier municipal, car elle vient mettre à jour des informations qui ont changé depuis sa publication en janvier dernier. **Soyez attentif!**